

En Mayenne, 85 exploitations du Pays de Craon s'engagent dans la méthanisation

Mayenne - 05-07-2013 - Frédéric Gérard

<http://www.aveniragricole.net/011-8037-85-exploitations-du-Pays-de-Craons-engagent-dans-la-methanisation.html>

ENERGIES

Le projet des agriculteurs du secteur de Craon est entré dans une troisième phase. A partir de 2016, ils comptent injecter 700 m³ de gaz par heure dans le réseau collectif.



Lors de l'assemblée générale constitutive de la SAS, un représentant de chacune des 85 exploitations engagées pose pour la photo de groupe. Ils comptent produire sous forme de gaz l'équivalent de la consommation électrique de 20 000 habitants.

L'idée de Oudon Biogaz se concrétise peu à peu. L'association créée en septembre 2011 est devenue une SAS, lors d'une assemblée générale constitutive, le 25 juin. D'une douzaine d'agriculteurs à l'origine du projet, le nombre d'actionnaires se porte finalement à 85 exploitations, à une distance moyenne de 12,5 km du futur site. Cela représente 8 000 hectares de surfaces agricoles épanchables, et 100 000 tonnes de matières en majorité agricoles, soit 60 000 tonnes de fumiers et 40 000 tonnes de lisiers, lisiers séparés, substrats végétaux, déchets industriels, etc.

La constitution de cette nouvelle société vise à fabriquer du gaz par méthanisation, qui sera directement injecté dans le réseau collectif. Sans moteur, l'énergie ainsi générée sera équivalente à 3 MW électriques, soit "environ la consommation électrique, hors chauffage, de 20 000 habitants". Globalement, "l'unité produira neuf fois plus d'énergie qu'elle n'en consommera, transports induits". En novembre, 102 exploitations avaient participé à une étude de faisabilité, dont les résultats ont été rendus le 4 juin. L'obligation de recourir à des mises aux normes, ou encore la perspective de fin de carrière face à un projet d'une telle ampleur peuvent expliquer les retraits.

Pour ceux qui restent, l'entrée au capital s'élève à 2000 euros, en plus d'un versement semestriel de 6 000 à 12 000 euros, selon la quantité de fumier apportée par l'exploitation, et donc, le pouvoir méthanogène mis à disposition du projet collectif. "Les agriculteurs peuvent ensuite prendre des parts libres, à titre individuel", précise Hervé Colas, l'un des cinq membres du comité de pilotage. Le projet devrait s'élever au final à 15 millions d'euros.

Frédéric Gérard